Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_05-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ÉCHANGES & SAVOIRS - SECTION VANNERIE

RAPPORT N°05-02/2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_05-DE

La Commune a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée BV65 à Bel Air dans le cadre de son plan vélo afin de relier le bourg à Bel Air.

La surface du terrain est de 3 218 m². Dans le cadre de l'aménagement de l'axe de mobilité douce, il n'est pas envisagé d'utiliser toute la surface du terrain.

La section vannerie d'Echanges & Savoirs souhaitait avoir une nouvelle parcelle afin d'y mettre de l'osier pour leur activité associative en remplacement de la parcelle actuelle. De ce fait, il convient d'inscrire dans une convention les modalités d'utilisation de la parcelle par l'association. Cette parcelle serait mise à disposition de l'association à titre gratuit. Cela évite également au service "Espaces Verts" de la Commune d'entretenir cette surface.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec l'association Echanges & Savoirs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_05-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**05-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ÉCHANGES & SAVOIRS - SECTION VANNERIE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer la convention avec l'association Échanges & Savoirs.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_05-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
BOSSARD Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES

LOUARN Hervé	Démissionnaire
COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
FORICHER Clément	
BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
ARZUR Christophe	Excusé
BIHANNIC Pascale	Excusée